

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D AMIENS

2 février 2026

N° E26000006 /80

Le président du tribunal administratif

**E- Décision désignation commissaires**

Vu enregistrée le 19 janvier 2026, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'élaboration du PLUi de la communauté de communes du canton d'Oulchy-le-Château.

Vu le code de l'environnement ;  
Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : M. Michel Dard, instituteur, secrétaire de mairie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Philippe Delehay, officier Gendarmerie Nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château, à M. Michel Dard et à M. Philippe Delehay.

Fait à Amiens, le 2 février 2026.

Le président,

Thierry SORIN

